

CHARTRE ÉTHIQUE GROUPE ECONOCOM

Conscient de l'impact de ses activités sur le plan sociétal et environnemental du fait des produits et services qu'il commercialise, le groupe Econocom entend mettre en application ses valeurs tout au long de la conduite de ses projets et de ses affaires.

A cet effet, au-delà du respect des lois applicables dans chaque pays où il est présent, le groupe Econocom a décidé de s'engager dans un programme de responsabilité sociétale baptisé « Ecoresponsible » et a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies. Dans chacune de ses activités, l'éthique est au cœur des pratiques du Groupe.

En entreprise responsable, le groupe Econocom a adopté cette Charte et entend qu'elle soit appliquée et respectée par tous ses salariés, sous-traitants et représentants au sens le plus large (ci-après « Collaborateurs »), où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur fonction. Les principes de la présente Charte, complémentaires aux règles et normes de la politique de l'entreprise, s'imposent à chacun et permettent de mieux définir le cadre et la finalité des règles à respecter dans l'entreprise.

Econocom a également pour ambition d'encourager l'application de ces principes à toutes les parties prenantes du Groupe et notamment à ses fournisseurs et partenaires. Bien sûr, les principes édictés par cette Charte ne peuvent être exhaustifs. Il est de la responsabilité de chacun, sur la base de ces principes et des valeurs du Groupe, d'adapter ou d'ajuster son comportement aux circonstances et de se poser les bonnes questions pour que ses décisions soient conformes aux principes éthique du Groupe.

Les principes érigés par cette Charte sont des principes intangibles qui doivent guider les actions de tous les Collaborateurs du Groupe. Leur non-respect sera susceptible d'entraîner la prise de mesures correctives adéquates par la Direction Générale.

INTÉGRITÉ

Econocom conduit ses affaires dans un cadre déontologique et éthique stricte. Cette Charte fait partie intégrante des principes généraux de gouvernance de ses activités au même titre que le respect des lois et réglementations applicables.

Conflits d'intérêts :

- Econocom souhaite prévenir tout conflit d'intérêt. Ceci signifie qu'aucun Collaborateur ne peut, directement ou indirectement, entrer sciemment en concurrence du Groupe, ou être intéressé financièrement à une activité fournisseur ou partenaire concurrente du Groupe. Si une telle situation venait à se présenter, la Direction Générale doit en être informée. Elle veillera alors à ce que toute décision ou tout arbitrage rendue nécessaire du fait de cette situation soit prise par des personnes neutres et garantes de l'intégrité du groupe Econocom.

Corruption passive ou active :

- Econocom condamne toute corruption ou tentative de corruption active ou passive, qu'elle soit directe ou indirecte.
 - La corruption active est le fait pour un Collaborateur du groupe Econocom d'offrir à tout client, prospect, administration ou partenaire, un avantage, une invitation ou un cadeau en violation des lois applicables ou qui dépasse la limite de ce qui est raisonnablement acceptable dans le cadre des affaires ou qui pourrait être considéré comme une tentative d'influer sur l'objectivité de cette tierce partie.
 - La corruption passive est le fait pour un Collaborateur du groupe Econocom d'accepter un avantage, une invitation ou un cadeau qu'un fournisseur ou qu'un partenaire pourrait lui offrir en violation du cadre légal et réglementaire, ou qui dépasserait la limite de ce qui est raisonnablement acceptable ou qui pourrait être perçu comme une manière d'influencer son objectivité dans la conduite des affaires.

Toute acceptation d'un cadeau, d'une invitation ou d'un avantage quelconque durant un appel d'offres, client ou fournisseur, est formellement proscrite.

Tout Collaborateur confronté à cette situation doit en informer immédiatement sa hiérarchie qui lui indiquera la conduite à suivre et qui consultera si nécessaire le département juridique du Groupe.

Utilisation des biens ou données financières de l'entreprise :

- Le groupe Econocom condamne l'utilisation ou la manipulation à des fins personnelles ou sortant du cadre professionnel autorisé, des biens, ressources, matériels, données ou éléments financiers de l'entreprise.

Communication sur les offres et produits de l'entreprise :

- Econocom veille à communiquer de bonne foi les informations sur ses offres et produits.

RESPECT

Dans la conduite de ses affaires, Econocom a le souci permanent de respecter toutes personnes, internes ou externes, quelles que soient leurs positions hiérarchiques.

Sécurité :

- ↪ Econocom met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la sécurité des personnes et des biens dont elle est responsable dans le cadre de son activité. Elle s'assure que les conditions et l'environnement de travail répondent aux normes et règles applicables à l'entreprise.

Respect des individus :

- ↪ Econocom s'engage à respecter les droits de l'Homme et les principes des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Respect des données et confidentialité :

- ↪ Econocom met tout en œuvre pour la protection de ses actifs et de la confidentialité des données du Groupe, et plus particulièrement des données de ses clients et de ses contrats. Les Collaborateurs et les représentants du Groupe ont le devoir de s'assurer que toute donnée qui n'est pas publique, reste confidentielle et ne soit utilisée qu'à des fins professionnelles, auprès des seules personnes en ayant un besoin légitime et habilitées à les connaître. Afin de prévenir toute divulgation d'informations confidentielles, le service juridique pourra être sollicité pour la mise en place d'un accord de confidentialité en amont de toute opération.
- ↪ Econocom respecte les lois, les réglementations et les accords d'entreprise concernant la protection des données personnelles de ses collaborateurs, en veillant au respect de la vie privée de chacun.

Respect de l'environnement :

- ↪ En évaluant l'impact de ses activités sur l'environnement et en prenant des engagements pour les réduire, notamment par une gestion active des déchets, une optimisation des émissions polluantes et une politique d'achats responsables, ou encore par une réflexion responsable sur ses offres, Econocom s'engage dans une démarche de protection de l'environnement et met en place une véritable stratégie en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

CONFORMITÉ

- ↪ Econocom, par son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, s'engage à se conformer aux 10 principes énoncés dans le Pacte et à rendre compte de leur mise en oeuvre.
- ↪ Econocom s'engage à respecter les principes de la présente Charte dans tous les pays et à informer et sensibiliser ses partenaires et fournisseurs sur l'importance que revêt pour Econocom le respect de ces principes déontologiques.
- ↪ Chaque Collaborateur d'Econocom veille à ne prendre que des engagements qui soient conformes aux attributions qui lui sont confiées et est garant des valeurs, des intérêts et de la notoriété du groupe Econocom. Quand cela est nécessaire, il peut, et dans certains cas doit, demander au préalable la validation de sa hiérarchie ou du service juridique avant de prendre un engagement pour le compte d'Econocom.

EXEMPLARITÉ

- ↪ La Direction Générale du groupe Econocom, en tant que sponsor du programme « Ecoresponsable », s'engage tout particulièrement à mettre en oeuvre chaque jour les principes de cette Charte éthique, à s'y conformer et à veiller à ce que chaque Collaborateur s'y conforme. Elle veillera à ce que cette Charte vive et puisse évoluer si cela est nécessaire.
- ↪ Les principes de cette Charte ainsi que, de manière plus générale, l'ensemble des règles et procédures de l'entreprise s'appliquent à chaque Collaborateur quel que soit son niveau dans l'organisation ou la hiérarchie du Groupe, sans distinction aucune.

ÉQUITÉ

- ↪ Econocom s'engage à mener ses activités dans le respect des règles de concurrence loyale et de ses concurrents.
- ↪ Econocom s'engage à traiter tous les acteurs potentiels avec équité et neutralité. La sélection de ses partenaires se fait sur la base de critères objectifs qui pourront être communiqués soit en phase d'appel d'offres, soit sur demande.
- ↪ Econocom privilégie depuis toujours le recrutement, le partenariat et l'évolution en fonction des compétences de chaque individu. Econocom condamne toute forme de discrimination, non seulement au sens de la loi, mais de toutes réglementations nationales et internationales.

RESPONSABILITÉ

- ↪ Econocom base ses relations avec ses fournisseurs, partenaires et collaborateurs sur la confiance et le respect mutuel.
- ↪ A ce titre, Econocom entend partager, expliquer et promouvoir sa Charte éthique et ses principes auprès de toutes personnes, internes ou externe au groupe Econocom (fournisseurs, clients, partenaires, autorités publiques, ...) afin qu'ils puissent être compris et mis en oeuvre.
- ↪ Enfin, Econocom s'engage à répondre à toute question concernant sa Charte Ethique et à travailler de façon collaborative sur son amélioration et son enrichissement